

**Délibération 1.03**

**Modification du règlement intérieur du Fonds de Solidarité Logement (FSL)**

**Intervention de Séverine BOTTE**

Je ne reprendrais pas ici les différents éléments de l'intervention de Sophie Hervé lors de notre séance du 25 septembre dernier, relative aux pistes d'évolution du FSL, car j'ai trouvé dans le présent rapport un excellent résumé de ce que notre groupe a mis en avant. Je cite :

*« Toute personne ou famille éprouvant des difficultés particulières, en raison notamment de l'inadaptation de ses ressources ou de ses conditions d'existence, a droit à une aide de la collectivité pour accéder à un logement décent et indépendant ou s'y maintenir et pour y disposer de la fourniture d'eau, d'énergie et de services téléphoniques ».*

Il s'agit là tout simplement du cadre fixé par la loi Besson.

Nous devons par conséquent veiller à ce que les nouvelles dispositions portées ici ne viennent pas exclure du FSL des personnes dont la situation leur ouvre droit aujourd'hui à en bénéficier.

D'autant plus que, de façon constante depuis plusieurs années, environ 80 % des demandes de FSL reçues obtiennent une suite favorable. Ce niveau de prise en charge doit par conséquent être maintenu, voire augmenté, car il n'aura échappé à personne que la situation sociale demeure durablement dégradée, comme en attestent toutes les études.

Sous cette réserve de taille, nous partageons les objectifs poursuivis ici et nous estimons également que tout dispositif mérite d'être évalué et adapté (la dernière modification date de 2013 pour ce dispositif créé en 2005), parce que le contexte, les problématiques auxquels sont confrontés les gens évoluent. Et malheureusement pas dans le bon sens ces dernières années.

Le nouveau barème de plafonnement des ressources qui prendra désormais en compte la situation du foyer, l'ouverture des droits aux propriétaires occupants, ou encore la mise en place du forfait annuel téléphonie-Internet vont dans le bon sens.

Mais là où nous restons dubitatifs c'est sur la notion de budget constant qui est soulignée dans ce rapport.

Faire mieux avec autant c'est toujours possible mais l'exercice trouve vite ses limites. Or, avec l'élargissement des ayant-droits comme les propriétaires occupants, ou avec l'adaptation du plafond des ressources à la composition familiale, nous semblons aller mécaniquement vers une augmentation de l'enveloppe. Chose en quoi notre groupe n'aurait absolument rien à dire.

Mais pas pour vous visiblement, puisque vous en restez à un budget constant. Donc logiquement nous sommes en droit de vous demander un peu plus de clarté :

Comment ferez-vous plus avec autant ? Ou, envisagez-vous de faire sortir du dispositif des familles actuellement éligibles ? Cette question nous trotte dans la tête depuis que les orientations proposées en septembre faisaient état de la nécessité de recentrer le dispositif, sous-entendu autour des familles les plus en difficulté.

Ou alors, et pour nous cela constituerait la meilleure des solutions pour augmenter le budget global, envisagez-vous des actions particulières en direction des communes qui refusent de faire jouer la solidarité en contribuant à ce dispositif utile ?

Il est vrai que dans ce domaine, il existe une réelle marge de progression puisque une commune sur deux seulement finance le FSL, malgré le fait que les bénéficiaires, eux, couvrent toutes les communes.

Dernier point, plus global, concernant l'eau et l'énergie. Chacun a conscience du caractère vital de ces ressources et de l'aspect inhumain qui accompagne les coupures ou fortes restrictions imposées dans ces domaines.

Or, alors que les collectivités sont amenées de plus en plus à intervenir pour aider les familles en difficulté à bénéficier d'un accès à l'eau et à l'énergie, les opérateurs privés continuent leurs bénéfices en contribuant, bien modestement, aux dispositifs de solidarité.

La libéralisation des marchés, eau, électricité, téléphonie conduit à un accroissement des difficultés sociales et à un recours de plus en plus fort des finances publiques appelées au secours.

Il n'y a pas de secret, la logique commerciale et économique d'un fournisseur privé c'est de faire du bénéfice et de sortir des marges pour cela. Cette logique n'existe pas tant que le service public gère. Cela fera toujours la différence.

Il est toujours bon de le rappeler.

Pour résumer, nous voterons contre cette délibération car nous ne pouvons pas cautionner le caractère constant du budget.